

Absent excusé : Léon ESPINASSON

Jean-Pierre ROUSSELET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2010 est approuvé par les élus.

## **URBANISME**

André CHABERT présente au conseil les dossiers suivants :

### **• PERMIS DE CONSTRUIRE**

- M. Mohsen HASSINE et JCM Transactions, construction d'habitations jumelées sur le lot n° 12 du lotissement "le Pré Fleuri",
- Mme Uranie BALLET, 1400 route de Morestel, construction d'un 2<sup>ème</sup> bâtiment attenant à l'existant.

### **• DECLARATION PREALABLE**

- Mme Simone BAL, 450 route des Lavoisirs, installation d'un tunnel agricole,
- M. René BELANTAN, 2914 route de la Chartreuse, installation d'une piscine,
- M. Christian FINNE, 54 rue de la Sellerie, extension de l'habitation (remarque envers l'implantation par rapport à la limite de propriété),
- M. Jean-Baptiste GAGNEUX, 229 chemin du Poirier Royal, construction d'un abri de jardin,
- M. et Mme BERT Jean MICHEL, 169 rue du Mollard Bayet, installation de panneaux photovoltaïques.

### **• DROIT DE PREEMPTION**

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain pour les ventes suivantes :

- cession du lot n° 12 lotissement du Pré Fleuri par JCM Transactions,
- cession par M. Louis REVOL de la parcelle B 979,
- cession des conjoints BROSSE/GUIGUET de la parcelle A 1117,
- cession par M. VERNET de la parcelle B 1145,
- cession par Mme BERRAZ de la parcelle A 1115
- cession par Mme BERRAZ de la parcelle A 1114 - A 1116.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur le Maire donne la parole à Delphine TEILLON, membre de la commission des finances, pour présenter aux élus les résultats des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du compte administratif 2009.

### Section de fonctionnement

Dépenses : 905 398,89 €

Recettes : 1 483 346,18 €

excédent : 577 947,29 €

### Section d'investissement

Dépenses : 689 722,36 €

Recettes : 438 127,09 €

déficit : 251 595,27 €

Monsieur le Maire se retire de la séance, Serge MENUET 1<sup>er</sup> adjoint, procède au vote du compte administratif et du compte de gestion.

Accord à l'unanimité des 17 élus présents.

Monsieur le Maire remercie les élus de leur confiance

## BUDGET PRIMITIF 2010

La politique de sagesse et de rigueur menée depuis plusieurs années permet d'aborder 2010 et la crise économique assez sereinement, tout en ayant réalisé des investissements et de nombreux travaux (salle Diamantelle, Relais 171, transfert de Familles Rurales, voiries et sécurité...).

Les propositions du Maire en matière d'investissement sur 2010 ont mis à nouveau, l'accent sur la sécurité des administrés :

- ⇒ 230 000 € pour des aménagements de sécurité de voirie.
- ⇒ 75 000 € pour le groupe scolaire avec la fermeture définitive des abords par une clôture qui permettra de continuer à utiliser le plateau sportif par les jeunes en dehors des heures scolaires. La réfection des toitures-terrasses et la peinture des boiseries seront entreprises. L'embauche d'un contrat CAE avec formation à l'appui sera faite pour réaliser une partie de ces travaux.
- ⇒ 28 000 € pour l'achat d'un mini tracteur équipé de remorque et de lame neige afin de répondre aux besoins des services techniques.

Dans le cadre d'une réflexion sur les aménagements du centre du village, le Maire propose de règlementer la circulation à titre d'essai entre mai et septembre 2010, sur la départementale 16 entre le PR 12+412 et le PR 13+402 (route de Morestel jonction route de Bourgoin au centre village) pour les poids lourds de plus de 15 tonnes. La circulation sera interdite pour ces véhicules dans les deux sens de circulation une déviation sera mise en place par la RD 19 pour les destinations LA TOUR DU PIN et MORESTEL.

Si cette expérience est concluante, un arrêté définitif sera promulgué, la déviation deviendra permanente.

Deux points ont été abordés avec beaucoup d'attention :

- la suppression par le Conseil Général de l'Isère, de l'aide apportée aux cantines dont la somme représente une incidence de 50 centimes par repas servi. Il a été proposé à l'Association des parents de la cantine de partager cette incidence entre les partenaires que sont la mairie et l'Association des parents : des négociations sont en cours, il faut savoir qu'il n'est pas question que la commune se substitue au désengagement des instances et qu'elle n'assumera pas seule cette décision.
- les équipements sportifs : nos équipements ne sont plus adaptés, voir pour certains plus aux normes et bénéficient dès lors de dérogations. Plus d'un million d'euros serait nécessaire pour avoir un équipement aux normes. La commune n'a pas le budget nécessaire pour réaliser ces équipements.

130 000 € sont proposés par le Maire en 2010 pour les vestiaires du foot. Cette somme pourrait être reconduite en 2011. Mais où trouver la différence ? La question est posée, si la Communauté de Communes accordait une aide ? Monsieur le Maire répond que la CCPC n'a pas la compétence équipements sportifs. Certes ces équipements sont une nécessité et ont un rôle social sur le bassin de vie, puisque les 2/3 des licenciés en sports tous confondus, sont issus des communes voisines. Mais à ce jour, la CCPC n'a jamais répondu à nos sollicitations. Affaire à suivre.

Le Maire propose une revalorisation des contributions directes de 1,5 points.

Le vote du budget primitif a été adopté par le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

## **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

### **Groupe de Travail "subventions aux associations"**

Valérie GONCALVES présente au conseil une synthèse des travaux du groupe de travail.

Il a été retenu qu'à partir de cette année, il n'y aura plus d'attribution de subvention aux associations sans que celles-ci en fassent la demande à l'aide du document communal.

Un courrier sera adressé à chaque président d'association pour préciser les attentes de cette démarche.

Ce document "demande de subvention", permettra aux élus de mieux connaître chaque association (les personnes qui la compose, le budget, les attentes et actions) et de décider du niveau de subvention à apporter à chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

*Prochain conseil municipal le 20 mai 2010 à 20H30*